



Opposition ordonnance pénal Pv

Par **seblm**, le **22/03/2017** à **18:43**

Bonjour ,

J'ai été verbalisée soit disant parce que ma vignette d assurance n était pas à jour !!! Alors qu elle était à jour . J ai contester le pv avec une lettre explicative et une copie de la vignette en cours qui était apposé sur mon pare brise . Je viens de recevoir une ordonnance pénal qui m'invite à payer 31€ - 20% si je paie dans les 30 jours !!!

Certes la somme est minime mais vraiment cela fait M'énerve cet j étais ennemis règle . Dois je faire opposition et avec qu'elle argument ?

Merci

Par **Visiteur**, le **22/03/2017** à **19:20**

Bonjour,

il est arrivé la même chose à mon épouse qui n'avait pas changé la vignette sur le pare brise. Je comprends votre colère, mais pour une faible somme et sans argument nouveau, mieux vaut payer et oublier.

Par **Lag0**, le **23/03/2017** à **08:23**

[citation]Je viens de recevoir une ordonnance pénal qui m'invite à payer 31€ - 20% si je paie dans les 30 jours !!! [/citation]

Bonjour,

C'est étonnant ce tarif...

31€, ce sont les frais de procédure seulement.

Or, soit vous êtes bien reconnu coupable et vous avez à payer l'amende (150€ max) plus les frais de procédure de 31€, soit les poursuites sont abandonnées et vous n'avez rien à payer, même pas les 31€ de frais.

Par **kataga**, le **23/03/2017** à **11:24**

ça peut être coupable mais dispensé de peine ...auquel cas, il n'y a que les frais de procédure à payer ...